

Recours au Règlement—M. Waddell

Une voix: Nous attendons la réponse.

M. Knowles: La réponse pourrait-elle être consignée au hansard?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. TAYLOR—LA DÉCISION DE L'ORATEUR SUPPLÉANT AU COURS DU DÉBAT EN 2^e LECTURE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai un rappel au Règlement qui touche au commentaire 712, à la page 225 de la 5^e édition de Beauchesne, où l'on dit au sujet de la deuxième lecture:

En conséquence, en discutant de la question, on pourra ne pas tenir compte de la matière même du texte...

Vendredi, l'Orateur suppléant (M. Ethier) qui occupait le fauteuil, a décidé que, à la deuxième lecture, nous étions tenus de limiter nos observations au sujet du bill sur les élections. C'est là, à mon avis, tout à fait contraire à Beauchesne, au Règlement, et je vous prie d'en décider.

Mme le Président: Ce rappel au règlement, s'il était fondé, aurait dû être fait au moment où la décision a été rendue. Il m'est très difficile de décider du bien-fondé d'une objection soulevée alors que je n'occupais pas le fauteuil. La question aurait dû être soulevée vendredi au moment où l'incident s'est produit.

M. Taylor: Madame le Président, j'ai tenté de le faire vendredi, mais l'Orateur suppléant a refusé de m'entendre.

Mme le Président: Il avait probablement ses raisons de le faire. Le député disposait sûrement d'autres moyens de se faire entendre par la présidence. La question aurait dû être réglée vendredi et ne peut l'être aujourd'hui.

M. Taylor: Ce n'est pas que je veuille poursuivre la discussion, madame le Président, mais je veux ajouter que j'ai tenté de le faire. J'ai donné à entendre que la décision était mauvaise lorsque l'Orateur l'a rendue, mais il a refusé de m'entendre.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Ces observations sur les décisions de la présidence sont inadmissibles, comme le sait le député. Le député me montre Beauchesne. La présidence a interprété la situation à sa manière vendredi dernier, et nous ne pouvons revenir sur sa décision.

M. WADDELL—ON DEMANDE DE REMETTRE À PLUS TARD LA RÉUNION D'UN COMITÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, la journée d'aujourd'hui est réservée à l'opposition. Elle sera consacrée à l'énergie, et les critiques en matière d'énergie des deux partis de l'opposition ont l'intention de prendre la parole. Cependant, le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics étudie en même temps une mesure très importante, le bill C-48. Il nous sera évidemment impossible, au député de Etobicoke-Centre (M. Wilson) et à moi-même, d'être aux deux endroits à la fois. Je voudrais donc, par votre intermédiaire, demander au ministre, qui est présent en ce moment et que nous tenons aussi à entendre pendant le débat, de reporter à plus tard la séance du comité prévue pour aujourd'hui. Le gouvernement ne semble pas disposé à le faire. Si le ministre retardait la séance du comité, nous pourrions

entendre au moins trois ou quatre interventions dans le débat d'aujourd'hui.

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on m'a informé de cela tôt ce matin. J'ai consulté mon collègue le député de Etobicoke-Nord (M. MacLaren), qui est secrétaire parlementaire du ministre. Il m'a dit que le ministre ou lui-même assisteront à la séance du comité, que c'est le comité de direction qui a fixé la date et l'heure de la séance et que l'opposition savait très bien, vendredi dernier, avant de présenter sa motion en vue de la journée d'opposition, que cette séance était au programme d'aujourd'hui. rien ne permet donc au député d'intervenir à ce sujet maintenant.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais moi aussi invoquer le Règlement à ce sujet. Je viens d'écouter attentivement le secrétaire parlementaire et je voudrais apporter une précision. Notre collègue ne le sait peut-être pas, mais j'ai rappelé au secrétaire parlementaire et au président du comité qu'aujourd'hui était bel et bien une journée réservée à l'opposition et qu'il n'était absolument pas pratique de vouloir tenir deux réunions le même jour. J'ai donc demandé par la même occasion que le comité se réunisse aujourd'hui. J'ai déclaré que nous étions prêts à assister à une réunion aujourd'hui, mais non pas à deux, étant donné que les députés seraient tenus d'assister aux deux.

Je vous prie donc, madame le Président, d'user de votre influence sur les députés d'en face pour le amener à démêler cette affaire. Je me dois également de vous signaler, car vous n'êtes pas au courant, que le comité a demandé à tenir 12 réunions par semaine. Nous avons de nombreuses autres responsabilités à titre de parlementaires, et cette demande est des plus déraisonnables. Nous avons essayé de faire comprendre au ministre l'avantage de faire progresser l'étude de ce projet de loi de façon mesurée, et non pas en imposant aux députés un régime de travail excessif.

Mme le Président: Le député sait sans aucun doute que je ne suis pas en mesure de demander au président ou aux membres du comité de changer le calendrier de leurs travaux. Cette responsabilité incombe uniquement au président et aux membres mêmes du comité. Une pareille situation se produit souvent, mais la présidence n'a pas le droit de remanier l'horaire des réunions du comité.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL C-48

M. Waddell: Je voudrais soulever une autre objection, madame le Président. Je voudrais savoir du président du Conseil privé si le gouvernement a l'intention de tenir un débat sur le bill C-48 avant la fin de la session, vers le début de juillet, je suppose? Le ministre a-t-il l'intention de saisir de nouveau la Chambre de ce projet de loi? Nous n'en avons étudié au comité que 10 articles sur 80. Le ministre pourrait peut-être annoncer à la Chambre que le gouvernement a l'intention plutôt de reporter l'étude de ce projet de loi à l'automne prochain.